

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AE620

présenté par

Mme Sylla, Mme Tuffnell, M. Bournazel, Mme Lenne, M. Gérard, Mme Tieгна, Mme Tanguy,  
Mme Frédérique Dumas, Mme Mauborgne et M. Kokouendo

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 3 par la phrase :

« Cette contribution se fait en lien avec la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le réseau des conseillers diplomatiques des préfectures de région ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise notamment, outre l'inscription de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU dans le cadre de référence de l'action des collectivités territoriales en matière d'aide au développement, à assurer la cohérence des politiques publiques et des objectifs poursuivis aux niveaux local, national et international. Le dialogue des collectivités territoriales s'appuyant sur la DAECT et le réseau des conseillers diplomatiques des préfectures de région peut constituer un levier puissant pour les collectivités territoriales pour qu'elles trouvent des synergies géographiques et thématiques dans leurs actions pour le développement.